



Agenda

Pour mémoire

Le 7 décembre 2021 :

Assemblée générale et conseil d'administration de l'INSERR.

Les 2, 3 et 9 décembre 2021 :

Formation continue des experts en automobile au contrôle des « véhicules endommagés » (stages délocalisés).

À venir

10 au 28 janvier 2022 :

Formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (1^{re} partie).

18 et 19 janvier 2021 :

Formation initiale des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite par formation à distance (FOAD).

20 janvier 2022 :

Formation continue des médecins en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite par formation à distance (FOAD).

1^{er}, 2 et 3 février 2022 :

Conduite en cortège.

LA LETTRE DE L'INSERR

Directeur de la publication :
Thierry OLIVIER

Assistante Communication :
Nathalie VIDOT

Conception : Renaud Scapin

INSERR

122, rue des Montapins
CS 20015

58028 NEVERS Cedex

Tél : 03.86.59.90.59

Fax : 03.86.59.53.82

www.inserr.fr

Actualités

Le directeur général de l'INSERR et l'ensemble de ses collaborateurs vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

l'INSERR est certifié QUALIOPi



Au 1^{er} janvier 2022, cette certification devient obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés (OPCO) dispensant des actions de formation notamment.

Fort de son expérience, l'INSERR a été certifié QUALIOPi ; ceci souligne la qualité des prestations mises en place par notre organisme.

POST PERMIS ET ADMINISTRATIONS

La société ENGIE INEO INDUSTRIE & TERTIAIRE EST forme ses collaborateurs



Spécialisée en génie électrique, dans les systèmes d'information et de communication et dans les transports et mobilité, la société ENGIE INEO INDUSTRIE a sollicité l'INSERR pour sensibiliser ses collaborateurs à la prévention du risque routier lors des journées sécurité.

Trois ateliers ont été retenus :

- Le téléphone avec animation en salle (exercices et parcours).
- Le simulateur de conduite (exercices en risque routier et en éco-conduite).
- Les perturbateurs avec animation en salle.



Ces ateliers ont été dispensés sur cinq sites (Nancy, Reims, Richemont, le Creusot et St-Avold) entre septembre 2021 et novembre 2021.

CONDUITE en CORTÈGE

Une formation pratique sur piste

Conduire en cortège, c'est anticiper le changement d'allure et savoir se positionner au moment opportun. C'est également comprendre les différents scénarii de conduite pour acquérir des automatisme permettant de circuler en sécurité, de manière efficace et confortable.

l'INSERR vous propose des formations alliant théorie et pratique (sur aire fermée) à destination des conducteurs professionnels. La gendarmerie participe à la dernière journée de formation pour une simulation de conduite en cortège sur le réseau routier.



Conduite en cortège : 1^{er}, 2 et 3 février 2022

Quelques places sont encore disponibles.

Pour plus de renseignements, contacter par courriel cecile.favier@inserr.fr ou par téléphone au 03 86 59 90 52

Formations institutionnelles

Appel à candidature 2022

Dans le cadre de la composition des futures équipes pédagogiques dans le cadre des formations initiales et continues de la filière éducation routière de 2022, nous vous informons qu'un appel à candidature a été lancé auprès des départements métropolitains concernant :

- procédure d'évaluation des candidats du permis de conduire à la catégorie B ;
- procédure d'évaluation des candidats du permis de conduire aux catégories du groupe motocycliste ;
- procédure d'évaluation des candidats du permis de conduire aux catégories du groupe lourd ;
- module administratif APEP ;
- réglementation ;
- conduite et handicap ;
- écomobilité.

Les nouvelles candidatures devront obligatoirement être accompagnées d'une lettre de motivation ainsi que d'un curriculum vitae sous couvert de la hiérarchie.

Pour les agents intervenus en 2021, seule la fiche de candidature, complétée et motivée par le supérieur hiérarchique, est nécessaire pour renouveler leur demande.

L'équipe du département formations de l'INSERR reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous souhaitez communiquer sur la lettre mensuelle de l'INSERR, contactez-nous info@inserr.fr

Les fonctionnaires stagiaires délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière achèvent la première partie de leur formation initiale



Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière

Nommés le 1^{er} novembre dernier, l'INSERR accueille quinze délégués au permis de conduire et à la sécurité routière stagiaires issus de la promotion 2021. Ces derniers suivent une formation initiale de dix mois en alternance pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leur future mission.

Cette première partie de formation s'inscrit dans une volonté d'approfondir clairement la position du délégué comme cadre de premier niveau au sein du ministère de l'intérieur et plus généralement au sein de la fonction publique et de permettre l'acquisition d'une véritable culture professionnelle pour les candidats non issus de la filière éducation routière. Ces agents ont suivi un premier stage pratique. Ils rejoindront l'INSERR le 11 janvier prochain.

Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

Promotion IPCSR 01.2021

Entrée à l'INSERR le 4 janvier 2021, cette promotion achève sa formation initiale sur le terrain dans les départements d'affectation. Les douze agents ont obtenu leurs qualifications initiale B et dix d'entre eux ont obtenu la qualification motocycliste.

La commission pédagogique qui marque la fin de leur formation et leur prochaine titularisation a eu lieu le 2 décembre dernier.

Promotion IPCSR 09.2021

Entrés en formation à l'INSERR le 1^{er} septembre dernier, les quarante-deux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), achèvent la première phase de leur formation liée au cœur de métier : la réglementation de la circulation routière, les dispositions administratives et réglementaires relatives à l'examen du permis de conduire, l'apprentissage de l'évaluation technique B, etc...

Certains ont rejoint leur département de résidence familiale pour suivre leur premier stage « terrain ». Au cours de cette période, le stagiaire doit mettre en pratique les enseignements reçus, sous l'autorité d'un tuteur.

Ce stage sera sanctionné par la délivrance d'une qualification provisoire, après une évaluation des capacités professionnelles, par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière. Les agents ayant dû être formés au permis de conduire de la catégorie A2 ne débuteront leur stage pratique qu'en janvier 2022.

Les examinateurs du permis de conduire de la catégorie B

Entrés en formation à l'INSERR le 2 novembre dernier, les trente examinateurs B ont largement entamé la première phase de leur formation liée au cœur de métier : l'apprentissage de l'évaluation technique B.

Ils débuteront leur stage d'acquisition des compétences dès le 24 janvier 2022 en vue d'obtenir la qualification provisoire B.

